

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2022 DAC 521 : Tour Saint-Jacques (Paris Centre) - Convention d'occupation temporaire du domaine public pour la période 2022/2025.

PROJET DE DELIBERATION**EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Par le présent projet de délibération, je vous propose de signer une nouvelle convention d'occupation temporaire de la Tour Saint-Jacques, propriété de la Ville de Paris, située Square Saint-Jacques (Paris Centre), avec la SARL Magma Cultura France.

Élément prédominant du paysage urbain depuis cinq siècles, la tour Saint-Jacques est un vestige de l'église Saint-Jacques de-la-Boucherie en référence à la puissante confrérie qui œuvrait au cœur de ce quartier du Paris médiéval.

Cette église est depuis le Xe siècle un des points de départ du pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle, tradition encore perpétuée aujourd'hui. En 1509, fut entreprise la construction d'un nouveau clocher dans un style gothique flamboyant, dont les travaux durèrent treize années. L'église, vendue comme bien national pendant la Révolution, servit de carrière de pierres. Seul subsista le clocher. Volontairement épargné, il fut acquis par la Ville de Paris en 1836 afin de devenir l'ornement de l'un des premiers jardins publics parisiens. L'ancien clocher, devenu Tour Saint-Jacques, a été restauré par la Ville de Paris en 2006-2009.

Une première convention d'occupation temporaire du domaine public avait été signée avec le prestataire SAS Des Mots et Des Arts pour la période 2014-2016, à la suite d'un appel à projets lancé par la Ville de Paris. Des mots et des arts a également été lauréat de la consultation suivante, pour la période 2017-2020 (avenant passé pour une prolongation sur l'année 2021 du fait du contexte des difficultés liées à la crise sanitaire).

Une nouvelle consultation a été lancée en novembre 2021, pour couvrir la période 2022 à 2025 à raison d'un engagement annuel, renouvelable trois fois sur la même période.

La SARL Magma Cultura France a présenté une candidature et une offre qui se sont détachées par la qualité et l'innovation sur les propositions de visites et de médiation, particulièrement à l'égard des jeunes publics.

La société, qui a été créée en 2013, a pour objet de conseiller, produire, diffuser des projets culturels ou sociaux. Elle travaille notamment avec Chanel Patrimoine, le jardin du Luxembourg, la Monnaie de Paris, le Musée National Picasso Paris, le Château de Fontainebleau. Depuis la rentrée 2016 et pendant quatre ans, Magma Cultura France a animé des ateliers périscolaires dans vingt établissements scolaires de la Ville de Paris ; les thèmes abordés étaient la littérature, les arts plastiques, la biodiversité urbaine, l'architecture...

La SARL Magma France Culture, qui a déjà une expérience avec les 78 ateliers menés avec les professeurs des écoles, a proposé à la collectivité d'élargir les publics par des :

- Visites spécifiques pour les familles, et ateliers hors les murs, dans les classes et activités périscolaires et extrascolaires ;
- Visites spécifiques aux associations œuvrant dans le champ social ;
- Ateliers pédagogiques de pratiques artistiques amateurs autour du patrimoine.

L'accent est volontairement placé sur l'offre pédagogique, afin d'amener les publics les plus jeunes ou les plus éloignés de la culture à se familiariser et s'éprendre du patrimoine et de l'histoire de Paris.

La société a présenté un programme culturel détaillé pour ce qui concerne l'organisation des visites et des actions de médiation, des événements festifs et récréatifs, et a démontré ses capacités notamment par les compétences des guides conférencier (master 2 en histoire de l'art, bonne connaissance du patrimoine parisien, capacité à gérer les conflits, multilinguisme).

Le projet s'attache également à rendre les activités de la Tour Saint Jacques plus visibles avec la création du site web dédié par exemple.

Cette nouvelle convention couvre la saison 2022 d'ouverture de la Tour Saint Jacques, et sera renouvelable trois fois, jusqu'à la saison d'ouverture 2025.

Je vous propose de m'autoriser à signer la convention jointe au présent projet.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris